



Gesves, le 29 décembre 2008

Monsieur Herman Van Rompuy
Hoevestraat, 41
1640 Sint-Genesius-Rode

Monsieur le Premier Ministre,

Toutes nos félicitations à l'occasion de votre désignation de Premier Ministre. Accepter cette mission dans les circonstances actuelles tient du véritable exploit, d'autant plus que notre appel à l'aide s'ajoute sûrement à une montagne d'autres préoccupations.

Vous qui avez toujours eu le sens de l'Etat et le souci du bien-être du citoyen, vous accepterez volontiers, nous en sommes convaincus, de vous pencher sur notre supplique : l'arrêt urgent de la prolifération anarchique de l'éolien industriel à l'intérieur des terres.

Vous n'ignorez pas que cette matière est avant tout une affaire fédérale. C'est la Belgique qui s'est engagée à respecter le quota de 13% en matière de consommation de renouvelables en 2020. Tant que le fédéral n'a pas déterminé le mix optimal en matière de vecteurs de production d'électricité et l'objectif assigné à chaque Région, il est pour le moins prématuré (la Ministre flamande Hilde Crevits parlait de « coûts efficaces »), de continuer la prolifération de l'éolien wallon et un moratoire se justifie complètement.

Car tant les recommandations des organes consultatifs (Bureau du Plan, AMPERE, CREG, commission 2030), que l'Union européenne préconisent la priorité du développement far-shore et la constitution d'un réseau de distribution intégré à l'échelle européenne.

Notre actuel Ministre fédéral de l'Energie (Mr Magnette) soulignait récemment «Vu les limites du potentiel de développement de l'éolien sur terre, tant en Région flamande qu'en Région wallonne, le Plateau Continental belge (de compétence fédérale) offre un potentiel important pour l'implantation de parcs éoliens offshore. Le développement attendu de l'éolien offshore jouera un rôle important dans le développement global des énergies renouvelables en Belgique »

En Wallonie, l'absence de cadre légal a pour effet que n'importe qui peut démarrer, n'importe où, la procédure d'implantation d'un projet éolien. Le système plus que généreux des certificats verts, génère une course folle à ces investissements ultra lucratifs, sans le moindre égard pour le citoyen-riverain, qui doit subir des nuisances

multiples, et sans le moindre respect pour l'environnement, le patrimoine paysager et monumental ou la biodiversité.

Et tout cela pour un vecteur de production dont le rendement exécrable (la dernière statistique de la CWaPE permet de conclure à un taux de charge moyen de moins de 19%), présente par-dessus le marché un coût exorbitant (2,5 fois celui du base-load) dont est victime le pauvre citoyen à la suite du système des certificats verts financé par le prélèvement sur sa facture d'électricité.

L'actuel ministre wallon responsable a beau prétendre que l'étude d'incidences sur l'environnement constitue un filtre adéquat, l'expérience nous a montré que ces bureaux d'étude, payés par le promoteur, perdent toute notion d'indépendance et de sens éthique, au point que nous avons dû introduire des demandes de révocation !

Il convient de rappeler clairement que ceux qui prétendent que c'est « un prix à payer » pour la lutte contre le réchauffement climatique, confondent bien souvent KYOTO1 et KYOTO2.

Si KYOTO1 vise en effet la réduction des gaz à effet de serre, tous les énergéticiens savent que, dans notre pays, l'apport de l'éolien à ce sujet est absolument négligeable. En plus, il implique le maintien, voire l'investissement nouveau en capacité thermique polluante pour compenser l'intermittence éolienne. KYOTO2 et ses suites imposent un quota de consommation de renouvelables (à la Belgique, et non à la Région wallonne) et on peut estimer qu'une planification intelligente des renouvelables est indispensable, car personne n'ose prétendre que la coexistence de quatre systèmes de certificats verts ait tant soit peu un soupçon d'intelligence, ou d'efficacité. Nous vous joignons, à ce sujet, un exemplaire de notre brochure de riposte à celle d'APERe et du lobby éolien.

Nul n'ignore que les capacités en Mer du Nord, estimées par le Bureau du Plan à plusieurs dizaines de GW, permettent largement d'atteindre l'objectif des 13%.

Il ne faudrait pas se laisser bercer par ceux qui prétendent que la complémentarité de l'éolien wallon dans l'atteinte des objectifs nationaux, ait un sens. On pourrait de la sorte, affirmer que si on faisait faire à tous les fonctionnaires wallons une heure ou deux, par jour, de vélo statique couplé à un générateur de courant, cette source également « compléterait valablement les autres... ».

Il va de soi que le choix des vecteurs est un problème éminemment multicritère où interviennent des considérations comme le coût efficace, les nuisances pour les citoyens, le rendement utile, l'organisation spatiale et le respect du patrimoine paysager.

Mais revenons au citoyen et à la place centrale qu'il occupe dans vos préoccupations.

Est-ce normal qu'on lui impose des éoliennes à 350m de son habitation (cfr le Cadre de Référence pour l'implantation des éoliennes en Région wallonne), alors que le monde médical national et international, y compris l'OMS, plaide pour une distance d'au moins 1500m ? Est-ce normal qu'en plus des insomnies et du stress, ce pauvre citoyen n'a aucun recours contre la dévaluation de 30% de son patrimoine ? Est-ce

normal qu'aucune retombée économique significative ne vienne compenser un peu cette infortune ?

Au moment même où vous prenez en charge la destinée du pays, nous vous saurions gré de l'intérêt que vous voudrez bien porter à nos revendications en la matière, et que nous résumons ci-après en une phrase :

Par respect pour le citoyen, pour notre patrimoine paysager et une politique énergétique intelligente, Il faut d'urgence faire stopper la poursuite de la prolifération on-shore en Wallonie, tout en envisageant, pour les 13% de renouvelables en 2020, le seul développement éolien en far-shore.

Pensez- vous pouvoir répondre à cet appel à l'aide, Monsieur le Premier Ministre ?

Avec nos remerciements sincères et notre haute considération

Pour VentdeRaison^(*)
guido van velthoven
champia, 5
5340 Gesves

^(*) <http://ventderaison.com> contact : info@ventderaison.com